

## NATIONS UNIES

## ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GEMERALE

A/35/738 9 décembre 1980 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session Points 21 et 91 de l'ordre du jour

> COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution A/35/L.29

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

- 1. A sa 5lème séance, le 9 décembre 1980, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état des incidences administratives et financières du projet de résolution A/35/L.29, présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/90). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par son Président.
- 2. Les déclarations et observations formulées lors de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/35/SR.51).

## DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

- 3. Sans opposition, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/35/L.29, aucun crédit additionnel ne serait demandé pour le budget-programme de 1, 0-1, l. Le coût des services de conférence que le projet entraînerait, qui ne dépasserait pos 11 000 dollars, serait examiné dans le contexte d'un état récapitulatif du coût des services de conférence, qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.
- 4. Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Panama, des Etats-Unis d'Amérique et de la Sierra Leone ont fait des déclarations pour expliquer leur position.